

**Procès-verbal  
du  
Conseil d'administration du 26 octobre 2020**

- Anne Gagniard, conseillère municipale délégué à l'enseignement supérieur, Vice Présidente du conseil d'administration ( élue lors de cette séance)
- Claude Nahoum, 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué à la Culture
- Bernard Hokmayan, conseiller municipal
- Marc Simelière, conseiller municipal
- Ghislaine Persia, conseillère municipale
- Dalia Messara, chargée de mission enseignement supérieur à la DRAC
- Réjane Perret, personnalité qualifiée désignées par la ville, titulaire
- Bernard Rosenzweig, personnalité qualifiée désignées par la ville, suppléant
- Damien Malinas, président du conseil d'administration (élu lors de cette séance)
- Delphine Pauletto, représentante du personnel administratif et technique de l'ESAA suppléante
- Marc Maire, représentant des étudiants pour la mention Conservation-restauration
- Solène Restoy, représentante des étudiants pour la mention Conservation-restauration
- Niky Abadie, représentant des étudiants pour la mention Création
- Corinne Ramelly, conseillère technique cabinet du maire d'Avignon
- Marianne Robert, directrice du service culture à la mairie d'Avignon
- Cécile Cavagna, responsable pédagogique de l'ESAA
- Émilie Chabert, secrétaire de séance
- Alain Leonesi, professeur d'enseignement artistique
- Raphaëlle Mancini, administrateur de l'ESAA
- Bernard Muller, professeur d'enseignement artistique
- Alfredo Vega, directeur de l'ESAA

**Pouvoirs : 2**

Délégation de pouvoir a été donnée par Madame le Maire d'Avignon à Anne Gagniard

Délégation de pouvoir a été donnée par Monsieur le Préfet à Dalia Messara

L'Ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 précise le cadre relatif à l'organisation des pouvoirs exécutifs locaux durant l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement français notamment pour les pouvoirs des exécutifs locaux.

Compte tenu du contexte sanitaire national et de celui de l'ESAA, le Conseil d'administration a été organisé en vidéoconférence. L'organisation du conseil et des élections ont été validés par la DRAC et la Préfecture au niveau réglementaire.

Chaque personne se présente lors d'un tour de table.

Monsieur Malinas fait part de sa candidature en tant que Président du Conseil d'administration.  
Madame Gagniard fait part lors de sa présentation de sa candidature en tant que Vice-Présidente du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration débute par les élections du Président et du Vice-Président du CA.

Monsieur Maire demande la possibilité de voter de manière anonyme.

Le CA valide l'organisation technique proposée et acte de ces dispositions.

Le résultat des élections est annoncé en début de séance.

#### Résultats des élections :

- ✓ Élection du Président : Damien Malinas avec 12 votes et 2 abstentions
- ✓ Élection de la Vice-présidente : Anne Gagniard avec 12 votes et 2 abstentions

#### Informations générales sur le dossier d'accréditation de l'ESAA

A ce titre, le CA a invité Monsieur Bernard Muller, PEA et chargé de la coordination et de la médiation sur les travaux relatifs au dossier d'accréditation de l'École.

Rappel du contexte par la Présidence de l'ESAA : courrier du Ministère du 23 juillet 2020.

La mission de coordination pilotée par Monsieur Muller est présentée ( cf. document ci-joint).

Monsieur Muller indique que la concertation est en cours avec l'ensemble des acteurs de l'ESAA.

Marc Simelière questionne sur la refonte éventuelle du projet d'établissement dans sa globalité.

Il n'est pas possible d'être en rupture totale avec l'histoire de cette école mais il est question d'apporter des éléments d'explication sur la cohérence de l'offre de formation et sur les différents points soulevés dans le courrier du 23 juillet 2020.

Madame Gagniard rappelle l'enjeu important du territoire et de l'ancrage de l'école dans le territoire avignonnais.

Monsieur Malinas indique qu'il est indispensable de travailler avec les principaux acteurs culturels locaux et notamment avec le Festival d'Avignon.

Monsieur Malinas demande si le CSP est bien mis en place pour avancer sur le dossier d'accréditation.

Monsieur Vega indique que la démarche est en cours et que des élections devraient avoir lieu pour constituer un CSP à l'ESAA.

Réjane Perret demande un point mi-novembre, pour connaître l'avancée du dossier, elle propose un conseil d'administration extraordinaire.

Compte tenu des échéances, Monsieur Vega précise qu'il n'y a pas lieu de mobiliser un CA pour cette date mais que les éléments d'information seront transmis en novembre pour faire état de l'avancée des travaux.

Monsieur Léonési, PEA a été invité au CA par le Conseil d'administration notamment pour représenter la communauté enseignante-mention création. Il indique son inquiétude pour l'école qui n'a jamais connu une telle situation. Il rappelle le rôle essentiel du CSP pour garantir le travail collégial des enseignants dans une école d'art.

## Informations générales :

Monsieur Vega présente le partenariat possible avec l'association Le tri porteur qui a déposé un dossier de candidature auprès de la SNCF pour occuper les locaux libres du Tri postal (<http://tripostal.over-blog.com/5-association-des-acteurs-du-tri.html>)

Le dossier devrait être déposé le 15/12/20 auprès de la SNCF et les résultats seront rendus en début d'année 2021.

Madame Ramelly questionne l'école sur la part d'investissement financière de l'école dans ce projet. Monsieur Vega précise que le projet de partenariat est en travail et que les éléments seront bien sur transmis aux élus avant tout engagement de l'école. Une présentation pourrait se faire notamment au prochain CA sur ce projet.

## Validation du PV du 17 juin 2020 :

Remarques transmises par Madame Messara. Demande de modifier la page 3 afin d'apporter la précision suivante le dossier d'accréditation qui selon le résultat posera un problème à partir de la première année rentrante, les autres années pourront aller jusqu'à leurs diplômes.

Page 5 utilisation du mot « souligner » au lieu de « déplorer »

## Vote :

1 abstention

0 contre

13 pour

## Délibération Rapport d'orientation budgétaire 2021

Présentation du ROB 2021 par Madame Mancini.

Principaux éléments de synthèse ci-dessous :

BP recettes de fonct 2021		1 826 206€		BP charges de fonct 2021		1 826 206 €	
subvention Tutelles	1 698 912 €	93%		charges de fonctionnement	Montant BP 2021	répartition en %	travail pour le BP 2021
autres dont frais d'inscriptions	127 294 €	7%		charges générales de fonctionnement	284 000 €	16%	modification des honoraires notamment dans le cadre des projets 2021 et de la mise en place des pôles dans le cadre de la formation scolaire
actions entreprises pour diversifier les ressources				charges de personnel	1 502 189 €	82%	déploiement sur les honoraires
demandes de subventions notamment pour les ateliers libres dans le cadre de l'EAC				opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0,00%	
taxe apprentissage ( envoi 50 courriers aux plus grosses entreprises du Vaucluse)				autres charges de gestion courante	5 300 €	0,29%	
pass culture				charges exceptionnelles	8 350 €	0,46%	
				dotation aux amortissements	26 367 €	1%	
				TOTAL	1 826 206 €	100%	
débat à avoir sur les ressources et les tarifs des droits d'inscription				<b>Cartographie financière des activités</b>	<b>BP 2021</b>		
				Ateliers libres	9%	sera affirmée dans le cadre de la comptabilité analytique mise en	
				Enseignement supérieur	91%		
<b>BP recettes d'investissement 2021</b>				<b>BP charges d'investissement 2021</b>			
recettes d'investissements	26 367 €			dotation aux amortissements	26 367 €		
<b>Etat du réalisé au 24 octobre 2020</b>							
		taux de réalisation					
BP fonctionnement prévu sans BS	1 826 206 €	100,00%					
BP de fonctionnement réalisé	1 489 900 €	81,58%					
disponible hors BS en octobre	336 306 €	18,42%					

Il est nécessaire de réfléchir sur l'affectation d'une partie du résultat de l'établissement ( pour mémoire affectation au BS en fonctionnement de l'excédent 2019 de

Le projet de BP 2021 sera un budget de consolidation. Les modifications budgétaires pourront être faites au BS et par DM si besoin en lien avec l'évolution du projet d'école.

L'école a pu mener des actions concrètes pour développer ses ressources, notamment pour les ateliers libres afin de s'inscrire dans des dispositifs nationaux. Le montant reste faible mais c'est important que l'école puisse s'inscrire dans la démarche d'éducation artistique et culturelle au plan national.

Exemples : inscription de l'école au dispositif *Pass Culture* pour que les jeunes de 18 ans puissent accéder à la Culture, subvention C'est mon patrimoine, etc.

Départ à 18h23 de Bernard Hokmayan. il donne son pouvoir à Marc Simelière.

81% de budget réalisé au 15 octobre.

L'école dispose d'une bonne santé financière : elle n'est ni endettée ni déficitaire annuellement. Le CA 2020 sera excédentaire compte tenu de l'affectation du résultat du CA 2019.

Le président souligne le progrès de la présentation de ce ROB et la méthode et remercie les équipes de l'ESAA de ce travail.

Madame Ramelly indique que les délais sont respectés maintenant entre le ROB et le vote du BP ce qui est une bonne chose.

**Vote :**

14 pour

0 contre

**Délibération-Mise en place du CET**

Règlementation : obligatoire pour le personnel administratif et technique.

Pas de rémunération des jours de congés mais un système de récupération mis en place. Mme Persia signale qu'il est possible de mettre un plafond de 70 jours maintenant.

Le plafond de 60 jours est maintenu pour l'instant mais pourra évoluer car la réglementation le permet aujourd'hui.

Le dossier a bien été présenté en CT avec un avis favorable du CT.

9 salariés de l'ESAA sont concernés par ce dispositif.

**Vote :**

0 contre

14 pour

**Délibération-tableau des effectifs de l'ESAA**

Madame Mancini présente le tableau des effectifs. Il n'y a pas de création de poste. Il est actualisé en fonction des recrutements faits notamment en juillet dernier.

**Vote :**

0 contre

14 pour

**Délibération-Gestion des copies ESAA et gestion du papier (RETIREE en séance)**

Depuis septembre 2020, l'ESAA a mis en œuvre des actions liées au développement durable et au tri sélectif notamment dans le cadre de réunions avec le Grand Avignon. Par exemple, le matériel de tri sélectif est à la disposition de tous depuis la rentrée.

Il est soumis une délibération aux membres du conseil d'administration sur la question de la gestion du papier et du financement pour partie des photocopies par les étudiants utilisateurs des photocopieurs de l'école.

Mme Persia questionne sur la mise en place effective et technique et alerte sur la multiplication des titres de recettes, sur la nécessité de ne pas faire trop d'écriture pour ne pas perdre du temps.

Monsieur Maire indique que ce projet est adossé à une vision trop managériale car la photocopie est un véritable médium spécifique qui peut aider les étudiants dans leurs projets d'études. Il demande à ce que certains enseignants puissent être concertés sur ce projet (notamment Mr Maghraoui pour le cours intitulé « presse papier »).

Madame Restoy indique que cette décision est prise sans concertation avec les étudiants et qu'une sensibilisation devrait en premier lieu être mise en place.

Elle précise que c'est une très bonne idée que de travailler sur la gestion des déchets et l'utilisation abusive du papier mais qu'une sensibilisation serait plus efficace auprès de la communauté étudiante car cette mise en œuvre serait vécue comme une vraie sanction. Les étudiants seraient fragilisés dans leur travail artistique si cette mesure était mise en œuvre.

Monsieur Malinas indique qu'il pourrait être organiser un diagnostic d'ici la fin de l'année pour mieux repérer les abus et travailler sur ce projet avec les étudiants.

Madame Messara souligne que l'absence de CSP fragilise ce type de débat qui devrait être fait en amont du conseil d'administration.

Compte tenu des débats et du manque de diagnostic sur la gestion des copies, il est proposé de retirer cette délibération de l'ordre du jour en séance. Ce dossier devra faire préalablement l'objet d'échanges en CSP.

## **Délibération 5 – Prime COVID 19**

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 est relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'urgence sanitaire déclarée pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Il sera verse 150€ en novembre 2020 à tous les salariés de l'ESAA (excepté le directeur et l'administrateur - personnels d'astreinte) qui ont garanti la continuité de service durant la période de confinement de mars à mai 2020. Cette prime est proratisée en fonction du temps de travail des agents.

### **Vote :**

1 abstention

0 contre

13 pour

### **Questions diverses:**

- **Reversement de la CVEC au BDE de l'ESAA** : ISolène Restoy présente le projet du BDE conformément à la délibération prise en juin 2020 sur le reversement de la CVEC aux associations étudiantes. Damien Malinas félicite les étudiants de cette initiative qui traduit la vitalité de la vie étudiante à l'ESAA. Une convention de partenariat sera formalisée entre l'association et l'EPCC pour le versement de cette contribution.

- **Calendrier des CA** : la date du 14 décembre doit être modifiée car il y a un conseil Communautaire au même moment indique Madame Persia. Un nouveau calendrier sera proposé au prochain CA.
  
- **Mise en place d'une évaluation des risques psycho-sociaux à l'ESAA**: un comité de pilotage va être constitué pour mettre en oeuvre cette évaluation pilotée par le CDG 84. Madame Mancini rappelle aussi l'expérimentation mise en place depuis octobre 2020 : une cellule d'écoute et de dialogue disponible pour tous (personnels, étudiants) animée par un psychologue du travail. La psychologue est présente 1 fois par mois à l'école.

Monsieur Malinas clôt la séance et remercie l'ensemble des membres présents.